Insee Analyses
Normandie

N° 28
Mars 2017

Les intérimaires, plutôt des hommes, des jeunes et des ouvriers

Forme d'emploi répondant à des besoins de main d'œuvre de très court terme, l'intérim est plus présent en Normandie qu'au niveau France métropolitaine. L'économie normande est en effet orientée vers l'industrie et la construction, secteurs les plus utilisateurs de l'intérim.
Au-delà de sa place dans le système productif, l'intérim est ciblé sur certains profils de salariés et a une influence sur leurs conditions de vie. Du fait des secteurs d'activité et de la nature des postes pourvus par ces contrats, le travail temporaire concerne plus particulièrement les hommes, les jeunes et les ouvriers. Les intérimaires sont moins diplômés car ils sont ouvriers huit fois sur dix. Leurs contrats étant courts, l'accès à la propriété est moins fréquent que chez les salariés en emploi stable. Les jeunes intérimaires vivent d'ailleurs plus souvent chez leurs parents. L'insertion sur un contrat à durée indéterminée est difficile, plus encore depuis la crise de 2008-2009.

M. Maillard, É. Silvestre (Insee), D. Barthélémy, L. Huault (Direccte)

Remplacer un salarié absent, répondre à un accroissement temporaire d'activité, pourvoir à des besoins saisonniers ou faciliter l'insertion de personnes en difficulté sur le marché du travail constituent autant de motifs de faire appel à des travailleurs intérimaires pour les entreprises. Dérogeant à la règle du contrat de travail à durée indéterminée, cette forme particulière d'emploi répond à des besoins de main d'œuvre plus ponctuels que les contrats à durée déterminée. L'intérim apporte une flexibilité à très court terme aux entreprises. Reconnu par la loi en France depuis 1971, il se caractérise par l'intermédiation d'une entreprise de travail temporaire entre le salarié et l'établissement utilisateur *(voir définition)*.

La Normandie, 2e région pour le recours à l'intérim

En Normandie, en 2013, le travail intérimaire représente 3,3 % de l'ensemble des heures travaillées dans les secteurs privé et semi-public *(voir sources)*. Ce taux de recours à l'intérim *(voir définition)* positionne la Normandie au deuxième rang des régions métropolitaines, juste derrière le Centre-Val de Loire (3,5 %). Ce taux se situe à 2,4 % en moyenne métropolitaine. L'intérim est en effet davantage développé dans les territoires, à l'instar de la Normandie, où l'économie est plus orientée vers l'industrie et la construction. Ces secteurs sont les principaux utilisateurs

1 Plus de travailleurs intérimaires dans les territoires industriels

Taux de recours à l'intérim par zone d'emploi en Normandie en 2013

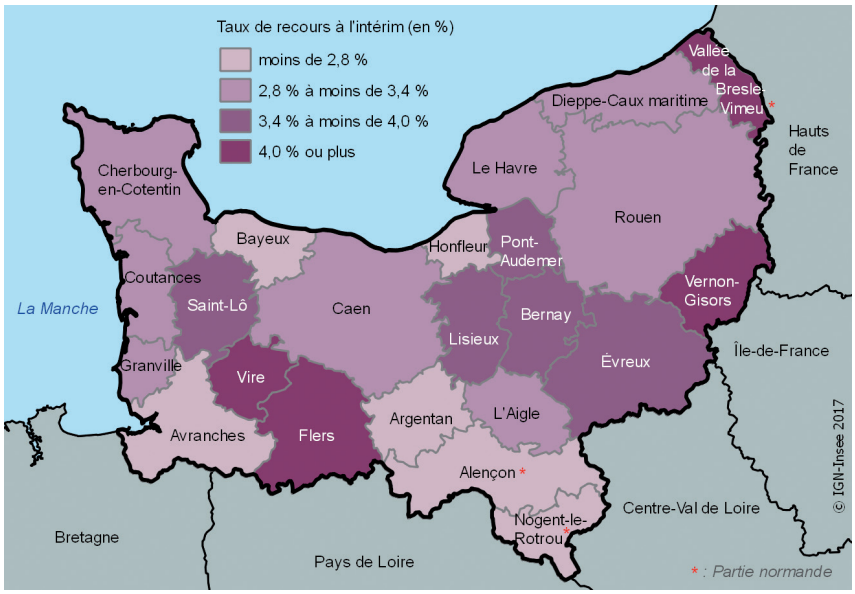

Source : Insee, DADS 2013.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
Insee
Mesurer pour comprendre
Normandie

2 Dans l'Eure et dans l'Orne, l'industrie contribue plus au recours à l'intérim

Contribution des secteurs d'activité au taux de recours à l'intérim en 2013

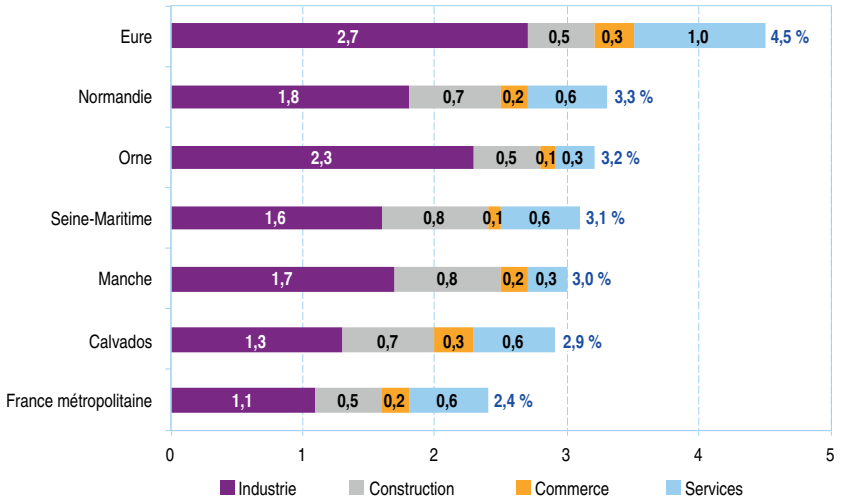

Unité : point de %
Lecture: en 2013, 2,7 % des heures travaillées dans le département de l'Eure dans les secteurs privé et semi-public correspondent à des intérimaires utilisés dans l'industrie.
Sources : Insee, DADS 2013 ; Dares, fichier intérim 2013.

de travail temporaire. Au niveau régional, les intérimaires réalisent 7,7 % des heures travaillées dans l'industrie en 2013. La construction, où les intérimaires effectuent 8,1 % des heures de travail, l'utilise également beaucoup. Cette forme d'emploi est nettement moins développée dans le commerce (1,5 %) et dans la plupart des activités de services (moins de 1 %).

Au sein de la région, un recours à l'intérim plus fréquent dans les territoires industriels

La place de l'intérim sur le marché du travail varie au sein des territoires normands. En 2013, l'Eure vient en tête avec un taux de recours de 4,5 %. Les autres départements normands se positionnent également au-dessus de la moyenne métropolitaine, entre 2,9 % dans le Calvados et 3,2 % dans l'Orne.

3 Un taux de recours à l'intérim supérieur à celui que suggère la structure sectorielle

Analyse structurelle-résiduelle du taux de recours à l'intérim en 2013

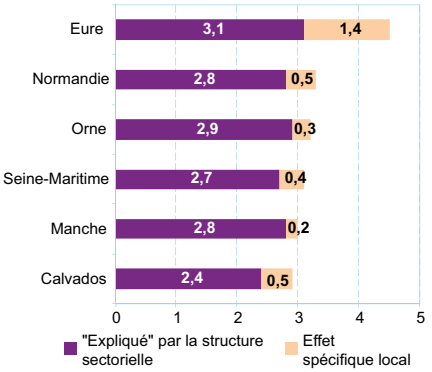

Unité : point de %
Lecture: dans l'Eure, l'intérim représente 4,5 % des heures travaillées, dont 3,1 points s'expliquent par la structure de l'appareil productif et 1,4 point est dû à d'autres facteurs.
Sources : Insee, DADS 2013 ; Dares, fichier intérim 2013.

À un niveau géographique plus fin, le travail temporaire est plus présent au sein de trois blocs territoriaux *(illustration 1)*. Un premier ensemble se compose des zones d'emploi euroises et de celle de Lisieux. Un deuxième, à l'ouest de la région, est constitué des zones d'emploi de Flers et Vire. Le troisième est formé, au nord, de la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu (partie normande). L'industrie tient une place importante au sein de ces territoires.

Seules trois des 23 zones d'emploi normandes présentent un recours à l'intérim moins fréquent qu'au niveau métropolitain. Ce sont les zones d'emploi d'Honfleur, d'Avranches et de Nogent-le-Rotrou *(illustration 1)*. En lien avec la vocation plus touristique des deux premières, les activités commerciales et de services y sont plus présentes. Or ces secteurs recrutent plutôt en contrat à durée déterminée pour les emplois flexibles.

Les zones structurées autour des trois principaux pôles urbains normands que sont Rouen, Le Havre et Caen occupent une situation médiane.

La structure sectorielle de l'économie locale explique en partie les disparités géographiques de recours à l'intérim

Selon les territoires, les secteurs d'activité recourent différemment à l'intérim. L'industrie est le principal secteur utilisateur. Au sein de ce secteur, l'industrie pharmaceutique, la plasturgie, la métallurgie, l'industrie chimique, les industries agricoles et alimentaires, la fabrication de matériels de transport et les industries du bois, du papier et de l'imprimerie sont les activités qui recourent le plus à l'intérim.

Les établissements des départements de l'Eure et de l'Orne y font plus souvent appel, du fait de leur spécificité industrielle. Dans l'Eure, l'intérim utilisé dans l'industrie représente 2,7 % de l'ensemble des heures travaillées, soit deux fois plus que dans le Calvados *(illustration 2)*. Au sein des activités industrielles mêmes, les secteurs qui utilisent l'intérim diffèrent selon les départements. Dans l'Eure, la plasturgie en concentre 16 %. Dans l'Orne, les industries agricoles et alimentaires en représentent le quart.

La construction vient ensuite : elle représente le quart du recours à l'intérim en Seine-Maritime, dans le Calvados et dans l'Orne. Les contributions du commerce et des services sont plus modestes.

Des missions courtes, en réponse à des besoins de main d'œuvre ponctuels

Au quatrième trimestre 2013, une mission d'intérim dure en moyenne 8,7 jours en Normandie *(Illustration 4)*. Les missions dans la construction (11,9 jours) et l'industrie (9,6 jours) sont en moyenne plus longues que dans l'agriculture (7,5 jours) et le tertiaire (6 jours).
Les missions effectuées par les cadres sont plus longues que pour les autres catégories socioprofessionnelles (16,7 jours pour les cadres et professions intermédiaires ; 9,4 et 9,5 jours pour les employés et les ouvriers qualifiés ; 7 jours pour les ouvriers non qualifiés). Enfin, les missions sont plus courtes pour les moins de 25 ans (7,7 jours) que pour leurs aînés (10,2 jours pour les 25-49 ans et 9,4 jours pour les seniors).
Ces différences de durée des missions selon le secteur d'activité et le profil des intérimaires sont récurrentes.

4 Des missions plus longues pour les cadres

Durée moyenne des missions d'intérim selon le profil des intérimaires et des établissements utilisateurs au 4e trimestre 2013 en Normandie

	Durée moyenne
Sexe	
Homme	8,8
Femme	8,5
Tranche d'âge	
16-24 ans	7,7
25-49 ans	10,2
50 ans ou plus	9,4
Catégorie socio-professionnelle	
Cadres et professions intermédiaires	16,7
Employés	9,4
Ouvriers qualifiés	9,5
Ouvriers non qualifiés	7,0
Secteur d'activité	
Agriculture	7,5
Industrie	9,6
Construction	11,9
Tertiaire	6,0
Ensemble	**8,7**

Unité : jour
Source : Dares, fichier intérim 2013.

La place de l'intérim dans les départements normands est d'autant plus affirmée que leur économie est structurée autour des secteurs qui y recourent le plus. Néanmoins, la structure sectorielle du système productif n'explique qu'en partie les disparités territoriales de recours à l'intérim. En effet, dans les départements normands, si le taux de recours à l'intérim de chaque secteur d'activité se situait à son niveau métropolitain, le taux de recours global attendu serait inférieur au taux effectivement constaté. Un effet spécifique départemental émerge donc au-delà de l'orientation sectorielle de l'économie, particulièrement dans l'Eure *(illustration 3)*. D'autres facteurs interviennent donc localement pour augmenter le recours à l'intérim. La taille des établissements constitue un de ces facteurs, le taux de recours à l'intérim s'élevant avec la taille des structures. Le niveau de qualification des salariés intervient aussi. Au sein des secteurs d'activité, la main d'œuvre est plus ouvrière en Normandie. Or les intérimaires sont majoritairement des ouvriers.

Beaucoup d'ouvriers et de jeunes

Le profil des salariés intérimaires s'écarte fortement de celui des salariés qui occupent un emploi stable *(voir définition)*, en termes de catégorie socioprofessionnelle, de genre, d'âge et de rémunération horaire nette. Ainsi, en Normandie en 2013, 81 % des intérimaires sont ouvriers, contre 35 % des salariés en emploi stable *(illustration 5)*. Beaucoup sont ouvriers non qualifiés (38 %), soit quatre fois plus souvent que les salariés en emploi stable. Cette prépondérance résulte de la concentration du recours à l'intérim dans l'industrie et la construction. Les cadres, les actifs des professions intermédiaires et les employés sont sous-représentés parmi les intérimaires. Pour ces catégories, l'emploi flexible prend plutôt la forme des contrats à durée déterminée, car les besoins s'étendent sur une durée plus longue.

5 La moitié des intérimaires ont moins de 30 ans

Caractérisation des salariés intérimaires et en emploi stable

	Intérimaires	Emplois stables
Sexe		
Homme	70,0	53,8
Tranche d'âge		
16-25 ans	31,8	7,7
26-29 ans	15,7	8,9
30-49 ans	41,7	53,1
50 ans ou plus	10,8	30,3
Catégorie socio-professionnelle		
Cadres	1,4	11,0
Professions intermédiaires	5,8	21,6
Employés	11,5	31,4
Ouvriers qualifiés	43,8	26,2
Ouvriers non qualifiés	37,5	9,1
Autres	0,0	0,7
Salaire horaire net		
Jusqu'à 1,2 SMIC	6,9	19,4
1,2 à moins de 1,3 SMIC	29,8	10,1
1,3 à moins de 1,4 SMIC	20,3	9,7
1,4 à moins de 1,6 SMIC	24,2	15,9
1,6 à moins de 2 SMIC	14,3	20,2
2 SMIC ou plus	4,5	24,7

Unité : %
Source : Insee, DADS 2013.

Fréquemment ouvriers, les intérimaires sont sept fois sur dix des hommes. Ils sont souvent jeunes. La moitié d'entre eux est âgée de moins de 30 ans, contre un salarié en emploi stable sur six. L'intérim constitue en effet un moyen d'accès au marché du travail pour les débutants et l'occasion d'acquérir de l'expérience professionnelle. Néanmoins, les seniors se tournent également vers le travail temporaire, par exemple à la suite d'un licenciement, du fait de la difficulté de retrouver un emploi en CDI à ces âges : 11 % des intérimaires sont âgés d'au moins 50 ans.

En lien avec la concentration de ces emplois sur les jeunes et les ouvriers, catégories moins bien rémunérées, les salariés intérimaires perçoivent souvent des salaires horaires nets qui s'éloignent peu du SMIC. La moitié d'entre eux perçoit entre 1,2 et 1,4 SMIC horaire net contre un salarié en emploi stable sur cinq *(illustration 5)*. Cependant, les rémunérations inférieures à 1,2 SMIC sont rares. Elles concernent 7 % des intérimaires contre 19 % des salariés en emploi stable, du fait du paiement d'une indemnité de fin de mission et d'une indemnité de congés payés, égales chacune à 10 % de la rémunération totale brute.

Des intérimaires moins diplômés

En Normandie, en 2013, les deux tiers des intérimaires possèdent un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat, contre la moitié des salariés en emploi stable *(illustration 6)*. Ce moindre niveau de formation des intérimaires s'explique par la prépondérance des ouvriers en leur sein. Il se retrouve aussi pour chaque tranche d'âge. Ainsi, parmi les jeunes âgés de 26 à 29 ans, tranche d'âge plus formée que leur aînés, plus de la moitié des intérimaires n'est pas titulaire du baccalauréat, contre un tiers des salariés en emploi stable de cette tranche d'âge.

Parmi les ouvriers, qualifiés comme non qualifiés, et les employés, catégories socioprofessionnelles majoritaires en leur sein, les intérimaires sont en moyenne plus diplômés que les salariés en emploi stable. Ainsi, parmi les employés, un quart des intérimaires est diplômé de l'enseignement supérieur, contre un sixième des salariés en emploi stable. De même, chez les ouvriers non qualifiés, 21 % des intérimaires sont bacheliers, contre 13 % des bénéficiaires d'un emploi stable. Cela s'explique par le fait que les intérimaires sont en moyenne plus jeunes et appartiennent donc à des générations plus diplômées.

6 Un quart des intérimaires ne possède pas de diplôme

Niveau de diplôme des salariés intérimaires et en emploi stable en Normandie en 2013

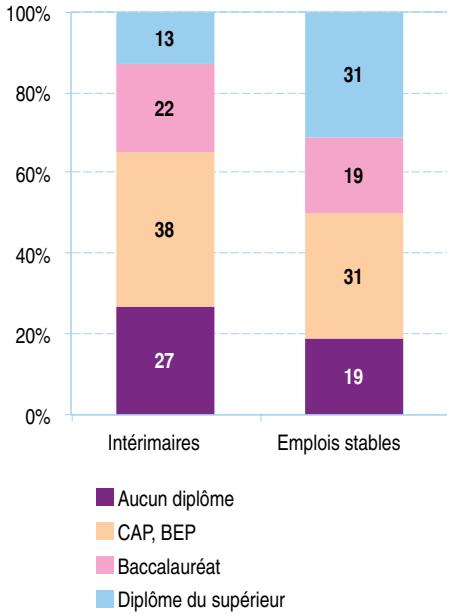

Unité : %
Source : Insee, recensement de population 2013

Néanmoins, à catégorie socioprofessionnelle et tranche d'âge données, les niveaux de diplômes des intérimaires sont similaires à ceux des salariés en emploi stable.

Un accès à la propriété moins fréquent

Les conditions de vie des intérimaires en matière de logement apparaissent moins favorables, du fait de ressources financières moins élevées, elles-mêmes liées aux épisodes de chômage entre les missions, et d'incertitudes plus fortes sur la pérennité de leur emploi. D'une part, les travailleurs temporaires sont proportionnellement moins nombreux à vivre dans une maison que les salariés en emploi stable (61 % contre 78 %). D'autre part, les premiers sont aussi moins fréquemment propriétaires de leur logement (38 % contre 65 %), et deux fois plus souvent locataires d'un logement social *(illustration 7)*.

Cette situation moins favorable des intérimaires par rapport au logement se retrouve pour les salariés de 30 ans ou plus, âge à partir duquel une certaine stabilisation résidentielle intervient. Dans cette tranche d'âge, 60 % des intérimaires sont locataires contre 31 % des actifs en emploi stable.

La jeunesse des intérimaires se reflète dans leurs modes de cohabitation. Ils vivent plus souvent chez leurs parents que les salariés en emploi stable et sont moins souvent en couple avec enfant(s) *(illustration 7)*. En effet, les

jeunes intérimaires sont moins fréquemment autonomes que les jeunes en emploi stable. Ainsi, 55 % des intérimaires âgés de moins de 25 ans vivent encore chez leurs parents. Ils ne sont que 34 % des jeunes en emploi stable. Par ailleurs, les intérimaires de ces âges vivent moins souvent en couple (28 % contre 41 %).

Aux âges plus avancés, les intérimaires sont moins souvent parents. Parmi les 30 à 49 ans, ils sont 57 % à vivre au sein d'un couple avec enfant(s) contre 67 % des salariés en emploi stable. Il est probable qu'une partie des intérimaires attendent d'occuper un emploi durable avant d'avoir des enfants. Les jeunes intérimaires vivent aussi plus fréquemment seuls que leurs homologues en emploi stable (14 % contre 11 %).

Un accès au CDI à temps plein plus difficile encore depuis la crise

En Normandie, 62 % des salariés en intérim au mois de mars 2013 le sont toujours sept mois plus tard, et seulement 5,6 % occupent un emploi en CDI à temps plein à cette échéance. La Normandie est la région de France métropolitaine où le taux d'accès au CDI à temps plein est le plus faible, même si les écarts entre régions sont modérés. Ce taux est de 6,7 % en moyenne métropolitaine. L'Île-de-France et les régions du sud se positionnent légèrement mieux (7,3 % ou plus).

Dans la région, les perspectives d'accès au CDI à temps plein sont d'autant meilleures que le recours à l'intérim est moins élevé localement, et donc que l'industrie est moins implantée.

En 2008, la proportion d'intérimaires qui occupaient toujours un emploi de cette forme sept mois plus tard était de huit points inférieure. Ce constat suggère un maintien plus fréquent dans l'intérim en 2013 qu'en 2008, du fait de la raréfaction, due à la crise, d'opportunités professionnelles plus durables.

Autre conséquence de la crise, les chances d'accès à un CDI à temps plein se sont réduites par rapport à 2008 pour les intérimaires (– 2,5 points en Normandie). ■

7 Les intérimaires sont plus souvent locataires

Type de logement, statut d'occupation et mode de cohabitation en 2013

	Intérimaires	Emplois stables
Type de logement		
Maison	61,3	77,6
Statut d'occupation		
Propriétaire	38,1	64,6
Locataire en HLM	31,2	14,5
Locataire hors HLM	28,5	18,5
Autres*	2,2	2,4
Mode de cohabitation		
Enfant d'un couple	15,3	3,0
Enfant d'une famille monoparentale	6,0	1,4
Adulte d'un couple sans enfant	19,7	23,8
Adulte d'un couple avec enfant(s)	36,5	50,1
Adulte d'une famille monoparentale	4,5	5,8
Personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes	4,1	2,4
Personne vivant seule	13,9	13,5

Unité : %
** : hébergement à titre gratuit, habitations mobiles*
Source : Insee, recensement de la population 2013.

Définitions

L'opération de « **travail intérimaire** » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).
Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Le **taux de recours à l'intérim** est la part des heures travaillées en intérim dans l'ensemble des heures salariées.

Les **emplois stables** sont les contrats à durée indéterminée et les emplois des titulaires de la fonction publique.

Sources

Les heures travaillées et les profils des salariés en termes de genre, âge, catégorie socioprofessionnelle et salaire sont issues des Déclarations Annuelles de Données Sociales 2013. Le champ est celui des secteurs privé et semi-public (ensemble de l'économie sauf la fonction publique d'État, l'agriculture et les particuliers employeurs).
Les heures travaillées en intérim sont ventilées par secteur (au sens de la nomenclature d'activités A38) au prorata des équivalent temps plein issus du fichier intérim 2013 de la Dares.
Les données sur les conditions de logement et les modes de cohabitation des salariés proviennent de l'exploitation complémentaire du recensement de population 2013.

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachés de presse :
Martine CHERON (Rouen)
Tél : 02 35 52 49 75
Philippe LEMARCHAND
Tél : 02 31 45 72 88

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2493– 7266 (en ligne)
ISSN : 2496– 5227 (imprimé)

© Insee 2017

Pour en savoir plus

• L'intérim en Normandie à fin septembre 2016, Direccte Normandie, Pôle emploi Normandie, 2017

• L'emploi intérimaire repart à la hausse au 3e trimestre 2016, Lebrault G., *Dares Indicateurs*, n° 2, 2017.

• La diversité des formes d'emploi, *Rapport du Conseil national de l'information statistique*, n° 142, 2016.

Insee
Mesurer pour comprendre